Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261116-2026_185_CC_7-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 novembre 2026

Nombre de membres en exercice : **64**

Nombre de présents : 46
Nombre de représentés : 11
Nombre d'absents : 7

OBJET

AFFAIRE N°2026_185_CC_7
Intégration d'actions complémentaires au PAPI Rivière des Galets : Avenant n°2 en complément de la délibération 2025_110_CC_26 du 29 septembre 2025

Nombre de votants : 57

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
10 novembre 2026

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
23/11/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE SEIZE NOVEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président**.

Secrétaire de séance : Mme Manon VINCELOT

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - Mme Karine LEBON - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Edie SOPHIE - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - Mme Manon VINCELOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - Mme Evane Nil AYDOGAR - Mme Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Virginie SALLE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR - M. Thierry ROBERT - M. Dominique APAYA-GADABAYA - Mme Jacqueline APAYA - M. Jean Yves LANGENIER - M. Tristan FLORIANT - Mme Eglantine VICTORINE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Karine AGATHE FILAIN procuration à M. Yann CRIGHTON - M. Kévin DAIN procuration à M. Jean Harry GADO - M. Ludovic LASAONE procuration à M. Sergio PERFILLON - Mme Annie PIGNOLET DUMONT procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Nila RADAKICHENIN procuration à Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Eric RENE procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Lionel LEBEAU procuration à Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - Mme Bibi-Fatima ANLI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Salim NANA-IBRAHIM procuration à M. Seeven RANGAMA-PETCHY - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261116-2026_185_CC_7-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2026

AFFAIRE N°2026_185_CC_7 : INTÉGRATION D'ACTIONS COMPLÉMENTAIRES AU PAPI RIVIÈRE DES GALETS : AVENANT N°2 EN COMPLÉMENT DE LA DÉLIBÉRATION 2025_110_CC_26 DU 29 SEPTEMBRE 2025

Le Président de séance expose :

CONTEXTE

Compétent en GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) depuis le 1er janvier 2018, le Territoire de l'Ouest pilote et suit le Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations prévu sur la Rivière des Galets et nommé « PAPI RDG ».

Ce PAPI s'inscrit dans le cadre de la directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques inondation, dite « directive inondation » adoptée en 2007, de la mesure 8.03 du Programme Opérationnel Européen et du Contrat de Projet État/Région, pour la période 2014-2020.

En 2021, la construction d'un second PGRI pour La Réunion a associé les acteurs, et notamment les collectivités locales qui ont connu, depuis le 1er janvier 2018 au travers de la compétence GEMAPI, une évolution profonde du paysage institutionnel relatif à la gestion des risques d'inondation.

Les cinq intercommunalités Réunionnaises ont désormais la charge de faire vivre les Stratégies locales de gestion des risques d'inondation adoptées pour chacun des six territoires à risque important, ainsi que les cinq PAPI (Programmes d'Action de Prévention des Inondations) et six PAPI d'intention en cours sur le Territoire de La Réunion.

Ce programme PAPI a été formalisé par une convention contractualisée en décembre 2017 et passée pour 5 ans entre l'État, l'Europe représentée par le Guichet Unique de la Région, la Région, la commune de Le Port, la commune de Saint-Paul, la commune de La Possession et le Territoire de l'Ouest compétent en GEMAPI.

ÉTAT D'AVANCEMENT

Ce PAPI est arrivé à son terme en décembre 2022 après 5 années de pilotage et d'animations par le Territoire de l'Ouest.

Le comité technique (COTECH) organisé en décembre 2022 a permis de faire un bilan des actions menées durant ces 5 dernières années et de mettre en exergue les actions qui restent à réaliser.

Lors des 5 dernières années, le taux d'engagement des actions initialement prévues est d'environ 66%, dont 43 % réalisées et 23 % en cours.

Actions réalisées	Actions en cours	Action non réalisées
13/30 (+/- 43%)	7/30 (+/-23%)	10/30 (+/- 34%)

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261116-2026_185_CC_7-DE

BILAN FINANCIER

Le bilan financier des actions portées dans le cadre du PAPI RDG est présenté dans le tableau ci-dessous :

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Montant prévisionnel	2 184 500€	7 369 500 €	538 500€	386 500 €	329 500 €	329 500 €	**11 138 000 €**
Montant Réalisé	0	2 226 160 €	4 707 662 €	1 620 785 €	3 629 866 €	8 561 659 €	**20 746 134 €**

Les dépenses effectuées ont été plus importantes que le budget initial prévu dans le PAPI RDG, à hauteur de 186 % (linéaire plus important de confortement réalisé, travaux d'urgence et provisoires réalisés suite à des évènements climatiques majeurs).
Ce bilan traduit notamment l'engagement fort du Territoire de l'Ouest à entretenir et sécuriser ce Système d'Endiguement, facilité par le soutien financier important du FEDER.

OBJET DE L'AVENANT N°2

La délibération 2025_110_CC_26 du 29 septembre 2025 a validé le principe d'un avenant n°1 de prolongation de délai de la convention initiale. La prolongation de la durée d'exécution du PAPI RDG jusqu'en décembre 2027 permettra de mener à leur terme les actions identifiées pour réduire le risque inondation. Il permettra également d'engager une réflexion avec les parties prenantes sur des modifications éventuelles à apporter au plan d'actions tant en termes de calendrier et de budget qu'en terme de priorisation des actions.

Compte tenu des travaux de confortements renforcés à engager à court terme, il est également proposé de modifier le plan d'action en intégrant de nouvelles actions via l'avenant n°2.

En effet, cette opération d'un montant de 7 071 992,50 € HT initialement fléchée vers un financement dans le cadre du PACTE D'AVENIR n'a pas été retenue. Afin de bénéficier d'un financement de la part du FEDER, il convient d'intégrer ces travaux dans le plan d'action du PAPI.

L'avenant n°2 portant sur la convention initiale du PAPI RDG a pour objet d'intégrer ces nouvelles actions :

- Action 1_09 : Réalisation d'un modèle physique du système d'endiguement ;
- Action 5_12 : Travaux de confortements renforcés de l'épi 4 et de la berge intermédiaire entre l'épi 4 et 5 ;
- Action 5_13 : Travaux de confortements renforcés de l'épi 5 ;
- Action 5_14 : Opportunité de protéger la ZA Cambaie d'un risque résiduel faible et permettre l'urbanisation de l'arrière digue par la mise en place d'une digue de second rang en rive gauche en aval de la RN7.

Le projet d'avenant n°2 est disponible en annexe de la présente note.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 29/10/2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261116-2026_185_CC_7-DE

- VALIDER l'intégration d'actions complémentaires au PAPI Rivière des Galets par l'avenant n°2 en complément de la délibération 2025_110_CC_26 du 29 septembre 2025 ;

- VALIDER l'avenant n°2 (en annexe) permettant de modifier le plan d'action du PAPI Rivière des Galets ;

- AUTORISER le Président, ou toute personne habilitée, à signer l'avenant au PAPI Rivière des Galets et tout acte y afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président